

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur

Questions reçues du public entre le 10 et le 17 septembre 2024

Questions de Fabienne Chabot

Est-ce que le ministère de l'environnement prend en considération dans ses analyses la fiabilité corporative du promoteur en termes de respect des normes environnementales ?

Est-ce que le ministère de l'environnement valide la fiabilité du procédé choisi par l'initiateur ?

Est-ce que le terrain de la cie Triumvirat aurait la capacité de recevoir d'autres unités ?
Si oui, est-ce qu'une telle initiative nécessiterait une nouvelle étude d'impact
environnementale ?

La cie a-t-elle fait l'objet de plaintes ou d'avis de non-conformité ?
A Contrecoeur ou ailleurs au Québec ?

Huile organique (risque de toxicité, inflammable?, entreposage à quelle fin ? si transformation
sur place à venir, nécessitera-t-elle étude d'impact ?)

Quel service d'incendie interviendra en cas de feu ou explosion ?

L'horaire de travail sera adapté au fait que le procédé fonctionnera 24h sur 24. En cas de pénurie
de personnel, est-ce que le procédé devrait et serait suspendu ?
Y a-t-il des risques à interrompre le procédé ?

Reçues le 17 septembre 2024
